Premiers prix : la Cour sonne l'alarme

Lors de son enquête, la Cour des comptes semble avoir été particulièrement choquée par certaines découvertes, notamment sur les produits premiers prix : viandes gris verdâtre impropres à la consommation humaine dans des charcuteries, moisissures, souris vivantes ou mortes, excréments de souris dans des étuves à chorizo, fromage ramassé à la raclette sur le sol pour en faire du fromage fondu (...). Elle jette également une lumière crue sur les viandes séparées mécaniquement (VSM). La définition de ce « produit » est loin de mettre l'eau à la bouche : « La VSM, surtout destinée, il y a quelques années encore, à la composition d'aliments pour animaux, est un produit obtenu par l'enlèvement, à l'aide de moyens mécaniques, de la viande des os de carcasses et pouvant donc contenir des résidus d'os, de cartilage ou de moelle ».

Santé : des interrogations

Comme pour d'autres produits, la BNEVP a constaté des « manquements graves aux conditions d'hygiène », des « failles de traçabilité », et fait part de « résultats d'analyse connus une fois que les produits ont été expédiés et très souvent consommés ». La brigade signale qu'une « grande partie de la charcuterie ou des produits de viande premier prix comportent de très larges proportions de VSM ». La Cour s'alarme : « L'offre des produits premiers prix peut paraître attractive, mais leur consommation systématique, par une population croissante, pourrait avoir, à terme, des répercussions sur la santé publique ».

Opacité : les industriels « à l'œuvre »

L'absence de transparence semble aussi irriter au plus haut point les conseillers : « Ces produits ne correspondent aucunement à l'idée que peut s'en faire le consommateur, même averti, posant la question de leur bonne information (...) Le consommateur ne réalise pas que la VSM, viande gros grain, viande 3 mm et viande bader, ne sont en fait pas de la viande au sens de la réglementation européenne même si, du point de vue sanitaire, les produits issus de ces transformations, notamment ceux ayant reçu un traitement thermique, sont sûrs ». Va-t-on vers une plus grande transparence ? Non. « Les industriels œuvrent pour que ces appellations soient encore moins explicites », rapporte la Cour. En tout cas, ces appellations trompent même les opérateurs sur les chaînes de production : près de la moitié d'entre eux pensaient que ces produits étaient destinés à l'alimentation animale ! La Cour des comptes plaide pour davantage de transparence et de publicité. Mais son rapport est resté confidentiel. Cruel paradoxe.